

## DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE POUR UNE SORTIE DES COMMUNES LISTEES CI-DESSOUS \*

– Année scolaire 2017-2018 –

Famille résidant dans une commune listée ci-dessous  
et sollicitant l'inscription de son enfant dans une autre commune

*Cet imprimé peut être remplacé par celui de la commune d'accueil*



**\*Chambolle-Musigny, Morey-Saint-Denis, Gevrey-Chambertin, Brochon, Fixin, Couchey, Chamboeuf, Quemigny-Poisot, Urcy, Ternant, Clémencey, Semezanges, L'Etang-Vergy, Détain et Bruant, Chevannes, Collonges les Bévy, Bévy, Messanges, Curley, Curtil-Vergy, Reulle-Vergy, Segrois**

APRES LE DEPOT DE CETTE DEMANDE ET AVANT LA DECISION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, LA FAMILLE EST INVITEE A PRENDRE CONTACT AVEC LA MAIRIE DE LA COMMUNE DE RATTACHEMENT DE L'ECOLE DE SECTEUR SCOLAIRE NORMALEMENT FREQUENTEE.

### ETAT CIVIL

#### ENFANT :

NOM : .....

PRENOM : .....

Date et lieu de naissance : .....

#### PERE :

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

Tél. : .....

Adresse mail : .....

#### MERE :

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

Tél. : .....

Adresse mail : .....

#### AUTRE RESPONSABLE LEGAL :

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

Tél. : .....

Adresse mail : .....



*Joindre un justificatif de domicile (dernière quittance de loyer, facture d'électricité...)*

*Joindre la photocopie de l'acte de jugement précisant le mode de garde de l'enfant (si parents séparés)*

### MOTIF DE LA DEMANDE DE DEROGATION (cocher la case correspondante)

**Raison médicale** (préciser s'il s'agit d'un accord avec l'éducation nationale et fournir la décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)

**Obligations** professionnelles des parents lorsqu'ils résident **dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants** ou si la commune n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées (*attestation à fournir*)

**Présence** d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune (*joindre une attestation de scolarité*)

**Autre motif ou explication non règlementaire:** horaires de travail, problème particulier



oui  non  *Si oui, exposer sur papier libre le motif et joindre les justificatifs nécessaires*

### ETABLISSEMENT SOUHAITE

**Commune demandée** : .....

**Etablissement souhaité** : .....

**Classe qui sera fréquentée durant l'année scolaire 2017-2018** : .....



**Avis du Maire de la Commune d'accueil**

Décision :  FAVORABLE  DEFAVORABLE

Montant annuel de la participation financière demandée à la Communauté de communes

Date :  Signature du Maire :

- SI LA DEROGATION NE VOUS EST PAS ACCORDEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, VOUS ETES INVITE A REPRENDRE CONTACT AVEC LA MAIRIE DE LA COMMUNE DE RATTACHEMENT DE L'ECOLE NORMALEMENT FREQUENTEE POUR CONSTITUER LE DOSSIER D'INSCRIPTION.
- SI LA DEROGATION VOUS EST ACCORDEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, VOUS ETES INVITE A PRENDRE CONTACT AVEC LA MAIRIE DE LA COMMUNE DE RATTACHEMENT DE L'ECOLE DEMANDEE POUR CONSTITUER LE DOSSIER D'INSCRIPTION.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce document.

Fait à :  Le :

Signature Père :  Signature Mère :  Signature Autre Responsable légal :

-----  
**Cadre réservé à l'administration**

**Avis de la Commission scolaire de la Communauté de communes**

Date :  Signature du Vice-Président :

**Décision de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges**

Décision :  FAVORABLE  DEFAVORABLE

Date :  Signature du Président :



La validité de la dérogation obtenue est limitée au cycle pour lequel elle a été sollicitée (cycle maternel ou élémentaire). **Au passage de l'école maternelle à l'élémentaire, celle-ci doit donc être renouvelée.**

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges accorde ou refuse les dérogations (pour les communes listées page 1) ainsi que le Maire de la commune d'origine de l'enfant (circulaire n° 89-273 du 25/08/ 1989).

**Dossier à retourner à l'adresse suivante :**

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES  
**Service Scolaire**  
2, rue Souvert - BP 34  
21220 GEVREY-CHAMBERTIN  
Tél : 03.80.51.84.59 - Fax : 03.80.51.81.72  
e-mail : scolaire@ccgevreychambertin.com  
Site Internet :  
ccgevreychambertin-et-nuits-saint-georges.com

**Date limite de dépôt :**

**5 mai 2017**

**Tout dossier incomplet ne sera pas examiné**

**La décision de la communauté de communes sera communiquée par courrier à la famille fin mai 2017**

**(aucune réponse avant cette date)**